
Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille cinq cent cinquante-quatrième séance plénière

Tenue par visioconférence le jeudi 4 février 2021, à 10 heures (heure normale d'Europe centrale)

Président : M. Marc Pecsteen de Buytswerve(Belgique)



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1554^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Je vais dans un premier temps donner la parole aux représentants qui souhaitent s'exprimer sur des questions non liées au projet d'ensemble de documents. Le premier orateur sur ma liste est l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique, M. Wood.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord aborder un sujet qui a fait l'objet de nombreux débats au sein de cette instance au cours de l'année écoulée. Comme vous le savez tous sûrement, hier, les États-Unis et la Fédération de Russie ont accompli les procédures juridiques nécessaires pour prolonger de cinq ans le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques (START). L'accord de prorogation est à présent en vigueur. Les États-Unis sont convaincus que le nouveau Traité START sert les intérêts de sécurité nationale des États-Unis, de nos alliés et de la communauté internationale. Son régime de vérification permet aux États-Unis et à la Russie de contrôler que l'autre partie respecte le Traité, ce qui nous donne l'assurance que nos forces respectives restent dans les limites du Traité et permet aux parties de se faire une idée des forces nucléaires stratégiques et des opérations de l'autre partie, ce qui n'aurait plus été possible sans la prorogation du Traité. Les États-Unis respectent les obligations qui leur incombent en vertu du nouveau Traité START et ils ont invariablement pu constater que la Russie respectait elle aussi ses obligations découlant de ce traité depuis son entrée en vigueur en 2011. Nous ne doutons pas qu'il continuera d'en être de même à l'avenir.

Le mécanisme de vérification du nouveau Traité START est le type de système que d'autres représentants et moi-même défendons au sein de cette instance, car nous estimons qu'il s'agit d'un mécanisme absolument nécessaire pour mener des initiatives de désarmement efficaces. En tant que Commissaire américain au sein de l'organe chargé de la mise en application du Traité, la Commission consultative bilatérale, je sais d'expérience à quel point la vérification est importante pour assurer la légitimité et l'efficacité de ce traité. Elle passe par des interactions, une supervision et une communication transparente constantes, indépendamment de la manière dont la relation peut évoluer sur d'autres questions ou de ce qui peut se passer dans le monde. J'encourage cette instance à garder à l'esprit ce que nous avons appris de la mise en application du Traité, en vue de l'examen des questions de la vérification et de l'observation.

Le Président des États-Unis, M. Biden, considère la prorogation du Traité comme le début, et non la fin, de notre mobilisation sur des questions stratégiques, notamment au sein de cette instance. Bien que cette prorogation de cinq ans nous offre un bref sursis, nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers. Le nouveau Traité START a été prorogé, mais il n'en demeure pas moins urgent de trouver de nouveaux moyens d'assurer la maîtrise des armements permettant de couvrir plus d'armes et, à terme, plus de pays. Les États-Unis entameront dès lors un dialogue avec la Russie sur la question de la stabilité stratégique, en vue d'explorer un éventail de régimes de maîtrise des armements, y compris une limitation de l'ensemble des armes nucléaires russes et américaines, ainsi que sur d'autres questions émergentes en matière de stabilité stratégique. Les États-Unis s'attacheront par ailleurs à mener un dialogue avec la Chine sur la maîtrise des armements nucléaires et la réduction des risques. J'espère que la Chine nous suivra dans cette voie, et je demande aux autres délégations ici présentes de continuer d'encourager la Chine à le faire.

Monsieur le Président, j'en viens à présent au sujet qui nous occupe aujourd'hui. Comme je l'ai déclaré la semaine dernière, les États-Unis soutiennent le programme de travail et l'ensemble de documents y afférent. Je vous remercie pour les éclaircissements que vous avez apportés dans la version révisée dont nous sommes saisis aujourd'hui et j'espère que nous pourrions rapidement adopter l'ensemble de documents. Il nous faut sans plus tarder reprendre des travaux de fond.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis pour sa déclaration et donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de la Fédération de Russie, M. Gennady Gatilov.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie de l'occasion qui m'est donnée de m'adresser à la Conférence du désarmement. Je le fais pour une raison très importante, directement liée aux questions de la

maîtrise des armements et du désarmement, que nous sommes chargés d'examiner ici à Genève, conformément à notre mandat. Je veux parler en particulier de l'accord récemment conclu entre la Russie et les États-Unis pour prolonger de cinq ans le nouveau Traité START de 2010 ainsi que de l'achèvement, le 3 février, de l'ensemble des procédures nationales requises pour sa mise en application.

Sans cet accord, le dernier traité de limitation des armements nucléaires conclu entre la Russie et les États-Unis aurait été relégué aux archives dès demain, le 5 février. Il ne faut pas être un grand expert pour comprendre les conséquences dévastatrices qu'une telle issue aurait pu avoir.

Il est particulièrement encourageant de constater, s'agissant de la question de la prorogation du nouveau Traité START, que c'est une approche équilibrée qui a prévalu, une approche fondée sur la prise de conscience des dirigeants de deux États dotés d'armes nucléaires de la responsabilité qui leur incombe tout particulièrement de maintenir la stabilité stratégique, de préserver la paix et de renforcer la sécurité internationale.

La question de la prorogation du nouveau Traité START faisait partie des priorités de la Russie dans le domaine de la maîtrise des armements nucléaires depuis le 5 février 2018, date à laquelle les parties au Traité avaient atteint les limites quantitatives qui y étaient prescrites. Même alors, la Fédération de Russie était guidée par l'impérieuse nécessité de prolonger l'application de ce traité bilatéral. Après tout, il offre des mécanismes sur mesure pour répondre aux préoccupations des deux parties et vérifier le respect des obligations qui leur incombent. Mais surtout, il établit une parité raisonnable dans les armes stratégiques offensives, sans compromettre la sécurité militaire de l'un ou l'autre pays.

Des initiatives ciblées prises au plus haut niveau politique sont venues renforcer cette position. Je ferai observer en particulier que nous sommes restés pragmatiques, mais aussi optimistes, pendant ces trois années. En parallèle des discussions avec nos partenaires américains sur la prorogation du Traité, des travaux préparatoires minutieux étaient menés à Moscou pour régler les formalités nationales de procédure, afin que la ratification de la prorogation du Traité puisse avoir lieu aussi rapidement que possible si la décision de le prolonger était prise. Il convient de noter que ces efforts n'ont pas été vains. Ces mesures nous ont permis de progresser très rapidement, puisque la signature par le Président est intervenue quelques jours seulement après l'examen de la question de la prorogation par les deux chambres de l'Assemblée fédérale.

Nous nous félicitons de la décision de la nouvelle Administration des États-Unis de se rallier à l'initiative russe visant à prolonger le Traité de cinq ans sans condition aucune. Nous sommes d'avis que la série de mesures prises par le Président Biden, qui a honoré ses promesses électorales au travers d'actions concrètes, est de bon augure. Je tiens à souligner que la prorogation du nouveau Traité START a diverses implications.

Avant tout, en prenant cette décision, la Russie et les États-Unis ont enrayé la poursuite de l'érosion du système des traités de maîtrise des armements et de désarmement, qui suscite de plus en plus l'inquiétude au sein de la communauté internationale.

En outre, la prolongation de cinq ans du nouveau Traité START offrira le niveau de confiance, de prévisibilité et de transparence nécessaire pour forger un dialogue bilatéral constructif, soutenu et d'égal à égal sur un large éventail de sujets liés à la maîtrise des armements, en particulier ceux relatifs au maintien de la stabilité stratégique. Nous espérons que la nouvelle Administration des États-Unis accueillera positivement d'autres initiatives russes à cet égard.

Enfin, cette période de cinq ans nous donne le temps de travailler de manière constructive et méticuleuse avec nos collègues américains pour façonner un nouvel « ordre en matière de sécurité », en prenant en compte et en conciliant les intérêts de défense des deux pays. Le fruit de ces efforts pourrait bien servir d'assise à un nouveau traité ou ensemble de traités visant à renforcer la sécurité internationale.

En bref, je tiens à préciser que la prorogation du nouveau Traité START constitue une étape extrêmement importante – même s'il ne s'agit que d'une première étape – vers la mise en place d'un nouveau système de maîtrise des armements nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la Fédération de Russie pour sa déclaration. Chers collègues, je pense qu'il s'agissait là de deux déclarations importantes et que certains d'entre vous pourraient souhaiter réagir. Pour gagner du temps, je vous propose de combiner ces réactions à vos interventions concernant le projet d'ensemble de documents ou toute autre question, de sorte que chaque représentant ne prenne la parole qu'une seule fois.

Je vais vous présenter maintenant la version révisée du projet d'ensemble de documents figurant dans le document CD/WP.632, qui a été distribuée par le secrétariat aux États membres de la Conférence du désarmement et aux États non membres le vendredi 29 janvier 2021. Dans cette version révisée, les six Présidents de la session de 2021 de la Conférence se sont efforcés de trouver un subtil équilibre à partir des différentes observations reçues. Sur certains éléments, comme les paragraphes 1 ou 3, vous pourrez constater que nous avons repris la formulation de l'ensemble de documents proposé par les six Présidents de la session de 2020, distribué sous la présidence algérienne l'année dernière. Les autres modifications s'inspirent des différentes propositions formulées par les délégations.

Je tiens à remercier les délégations qui ont exprimé leur point de vue au sujet de l'ensemble de documents au cours de la séance plénière de la semaine dernière, lors de consultations bilatérales ou par écrit. Avant d'entendre vos observations sur cette version révisée, je vous demanderai de garder à l'esprit notre objectif. Nous ne sommes pas encore en train de rédiger un traité ; nous essayons de permettre à la Conférence du désarmement d'entamer ses travaux ; nous essayons d'ouvrir la porte menant à la salle de conférence, pour ainsi dire. Nous sommes ici pour faire notre travail de diplomates, pour échanger, dialoguer, discuter de questions techniques et de questions de fond, et pour essayer de progresser ; et je pense qu'il est temps que nous nous y mettions. Je donne maintenant la parole aux délégations.

La première oratrice sur ma liste est l'Ambassadrice du Kazakhstan.

M^{me} Aitzhanova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je voudrais à nouveau insister sur le fait que la Conférence devrait entamer cette nouvelle année sur une note positive. À cet égard, nous estimons que tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, y compris ceux qui ont demandé le statut d'observateur, devraient avoir le droit de suivre les travaux de cette instance et d'y prendre part, et que ce droit ne devrait pas leur être dénié.

Nous savons que des enjeux politiques complexes sous-tendent le débat en cours sur les demandes d'octroi à certains pays du statut d'observateur à la Conférence du désarmement. Nous sommes toutefois d'avis que, la Conférence étant chargée d'examiner les questions importantes liées au désarmement multilatéral, nous devons nous concentrer sur ce mandat et travailler sans relâche dans le cadre de celui-ci, tout en faisant preuve d'ouverture à l'égard de ceux qui souhaitent suivre les débats menés au sein de cette instance. Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative de contacts bilatéraux avec les délégations concernées, et j'espère que ces délégations tiendront compte de l'avis de l'écrasante majorité.

Ensuite, je voudrais rappeler notre position concernant le commencement des travaux de fond de la Conférence. Depuis le début de l'année, deux événements importants ont déjà eu lieu dans le domaine du désarmement : l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et la décision de la Fédération de Russie et des États-Unis de prolonger de cinq ans le Traité sur la réduction des armes stratégiques. Le Kazakhstan se félicite de l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui constitue une étape vers le désarmement nucléaire, et salue la décision de la Fédération de Russie et des États-Unis, une mesure importante pour assurer la prévisibilité et maintenir le mécanisme bilatéral de stabilité stratégique. Un autre événement de taille, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, est prévu pour août 2021.

Dans ce contexte, la Conférence ne peut se permettre de rester les bras croisés. Nous savons que la proposition d'ensemble de documents sur le programme de travail présentée et actualisée par les Présidents de la session en cours de la Conférence se fonde sur l'important travail accompli par les Présidents de la session de 2020, en particulier l'ensemble de documents distribué sous la présidence algérienne. Pour de nombreuses délégations, il ne

s'agit pas d'une solution idéale, mais elle peut tout de même servir de base à un compromis. Nous pensons qu'au terme d'un examen minutieux, les États membres pourront adopter ce document et engager des travaux de fond dans cette enceinte.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice du Kazakhstan. Le prochain orateur est l'Ambassadeur d'Espagne.

M. Sánchez De Lerín (Espagne) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi tout d'abord de saluer la prorogation du nouveau Traité START entre la Russie et les États-Unis ainsi que d'appeler les États dotés d'armes nucléaires à prendre des mesures concrètes pour réduire leurs arsenaux, conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous demandons également que le nouveau Traité START et les mesures de désarmement en général soient mis en œuvre de manière transparente, de façon à renforcer les capacités de vérification. En l'absence de vérification efficace, il est impossible de mesurer les progrès. Cette annonce n'est qu'un pas dans la bonne direction, qui doit s'accompagner d'autres accords et mesures visant à réaliser notre unique objectif, à savoir un désarmement nucléaire complet.

Monsieur le Président, je suis ravi d'avoir reçu votre proposition de programme de travail, et je remercie les six présidences de la session en cours de la Conférence pour le dialogue qu'elles ont instauré et les consultations qu'elles ont menées pour nous permettre d'arriver à ce résultat. Il est indubitable qu'elle s'inspire, pour ainsi dire, de la proposition que nous ne sommes pas parvenus à adopter il y a un an, même si nous étions, je le pense, très proches du but. Même alors, il m'avait semblé qu'il s'agissait d'une excellente proposition pour la reprise d'un dialogue de fond dans un cadre souple, nous permettant de créer le climat de confiance et de coopération indispensable à l'accomplissement de notre mandat.

Naturellement, la proposition n'est pas parfaite et ne peut satisfaire aux exigences et priorités de tous, mais elle offre bel et bien un cadre adéquat pour la tenue de consultations, de sorte qu'ensemble, avec des contributions et des compromis de la part de toutes les parties, nous puissions trouver un dénominateur commun. Car c'est l'essence même de la recherche du consensus : écouter les autres, comprendre les enjeux et faire des efforts pour parvenir à un accord. Il ne s'agit pas de mettre son veto ou d'imposer des lignes rouges impossibles à respecter. J'attends de tous mes collègues et de toutes les délégations qu'ils s'emploient véritablement à parvenir à un accord, sans recourir à des tactiques de blocage outrageantes.

L'Espagne n'a qu'une demande à formuler : que l'ensemble de documents que nous approuverons soit un programme de travail, et non un substitut, un plan B ou un calendrier déguisé. Il faut que ce soit un programme de travail, avec les faiblesses et les compromis qu'implique le consensus, mais tout de même un programme de travail qui nous permette à terme de sortir de l'impasse. Nos contribuables et la communauté internationale ne peuvent continuer d'accepter l'impasse dans laquelle nous nous entêtons à rester pour des raisons de procédures ou des problèmes mineurs de formulation.

Nous devons à présent envoyer un message positif, un message d'espoir, et sortir de cette impasse en nous engageant à œuvrer au rétablissement du mandat de négociation de la Conférence. Nous ne pourrons pas entamer de négociations dès à présent, mais, grâce à votre proposition, nous pourrons instaurer un climat de confiance et un dialogue qui nous permettront de bientôt revenir à la table des négociations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Espagne et je donne à présent la parole à l'Ambassadeur du Japon.

M. Ogasawara (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à saluer l'annonce très encourageante faite en début de séance par les Représentants des États-Unis et de la Fédération de Russie.

Le Japon a fait la déclaration suivante par l'intermédiaire de son Ministre des affaires étrangères, M. Motegi Toshimitsu, afin d'exposer sa position à ce sujet.

Le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, qui réglemente, entre autres, la réduction du nombre de têtes nucléaires et de leurs vecteurs, représente un progrès important dans le désarmement nucléaire de la part des États-Unis et de la

Russie. Le Japon se félicite que le Traité ait été prorogé de cinq ans. Le Japon espère sincèrement que cette avancée aboutira à l'élaboration d'un cadre élargi pour la maîtrise des armements, qui réunira non seulement les États-Unis et la Russie, mais aussi d'autres pays, et couvrira un large éventail de systèmes d'armes. Le Japon est convaincu que cette prorogation sera également utile pour les travaux de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, prévue en août de cette année.

En tant que seul pays à avoir subi des bombardements atomiques pendant la Deuxième Guerre mondiale, il incombe au Japon de jouer un rôle de chef de file dans les efforts que déploie la communauté internationale pour aboutir à un monde exempt d'armes nucléaires. En coordination avec la nouvelle Administration américaine, le Japon ne ménagera pas ses efforts pour continuer de promouvoir la réalisation de cet objectif.

Fin de citation de la déclaration de notre Ministre des affaires étrangères, M. Motegi Toshimitsu.

Pour ce qui est de la version révisée de l'ensemble de documents relatif au programme de travail, je salue les efforts qu'a déployés notre Président pour trouver une nouvelle voie qui nous permettra de faire progresser nos travaux de fond au sein de cette auguste instance. Le Japon est disposé à faire preuve de souplesse et à soutenir les initiatives qui peuvent faciliter les travaux de fond et ouvrir la voie à des négociations multilatérales sur le désarmement. Le Japon demande par ailleurs à tous les États membres de faire preuve de souplesse et de volonté politique pour que la Conférence puisse adopter dès que possible une base pour ses travaux de fond, comme l'a préconisé le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Japon et je donne à présent la parole au Représentant de la Hongrie.

M. Spindler (Hongrie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à cette fonction exigeante.

La Hongrie se réjouit que les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie soient parvenus à un accord pour prolonger de cinq ans le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Ce traité constitue un élément essentiel pour la sécurité européenne et mondiale. Sa prorogation donne également une impulsion positive aux préparatifs de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La Hongrie espère que l'accord conclu entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie offrira une base solide pour de nouvelles réductions des armements nucléaires.

En ce qui concerne l'ensemble de documents présenté par les six Présidents de la session en cours de la Conférence, nous y apportons volontiers notre soutien et sommes disposés à faire preuve de souplesse.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Hongrie et je donne à présent la parole au Représentant de la République arabe syrienne.

M. Ali (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Notre délégation a étudié la version révisée du projet d'ensemble de documents distribuée aux États membres par le secrétariat vendredi dernier. Plusieurs modifications que nous avons proposées par écrit concernant la première mouture ont été intégrées dans la version révisée, mais les principaux éléments sources de préoccupation épinglés par notre délégation y figurent toujours. Dans ce contexte, ma délégation souhaiterait formuler les observations suivantes sur la version révisée :

Premièrement, pour ce qui est de la procédure, ma délégation n'est pas convaincue qu'un ensemble de documents constituait la meilleure option. Les discussions menées au cours de la session de l'année dernière ont confirmé que l'absence de réponse aux propositions de fond concernant le mandat de la Conférence et l'adoption d'une démarche similaire pour les mandats des organes subsidiaires avaient empêché la formation d'un consensus. Par conséquent, nous sommes d'avis que les débats devraient, à ce stade, se concentrer sur l'aboutissement à un consensus concernant les éléments d'un programme de

travail pour la session et à une décision à cet égard. Pour ma délégation, il est inacceptable de rendre l'adoption du programme de travail tributaire de questions de procédure. Il va sans dire que la revitalisation et la réactivation des travaux de la Conférence exigent le début d'un consensus sur son programme de travail, et c'est là tout l'enjeu. Comme nous l'avons déclaré par le passé, les questions de procédure n'empêchent pas la Conférence d'aller de l'avant. La Conférence est déjà parvenue par le passé à mener à bien la négociation d'instruments importants sous les règles de procédure actuelles, lorsqu'il existait une volonté politique suffisante.

Deuxièmement, nous sommes préoccupés par les tentatives visant à éloigner la Conférence de son mandat en tant qu'unique instance multilatérale de négociation pour les questions de désarmement et à transformer son mandat en un mandat de délibération. Il est selon nous inutile de procéder de la sorte uniquement pour donner l'impression que la Conférence travaille, en particulier au vu de l'existence d'organes de délibération tels que la Première Commission de l'Assemblée générale. C'est pourquoi nous avons introduit des modifications concernant l'intitulé du projet de décision et le paragraphe 3. Il existe, selon nous, une contradiction entre l'intitulé du document, qui comprend la création d'organes subsidiaires, et son contenu. Si l'intitulé actuel du projet de décision est conservé, le mandat conféré aux organes subsidiaires doit être de négocier des instruments juridiques. Pour ce qui est de l'intitulé, nous réitérons notre proposition tendant à ce qu'il ne mentionne que la création d'organes subsidiaires, sans mention du programme de travail. Nous proposons donc de reformuler l'intitulé de la décision comme suit : « Projet de décision sur la création d'organes subsidiaires ».

Troisièmement, nous proposons d'ajouter un paragraphe, qui deviendrait le deuxième alinéa du préambule du projet de décision, et qui serait tiré de la décision relative à la création d'organes subsidiaires pour 2018, telle qu'elle figure dans le document CD/2119. L'alinéa en question se lit comme suit :

(L'orateur poursuit en anglais)

« Faisant observer qu'elle offre aux États qui en sont membres une plateforme leur permettant de se livrer à des négociations, sur la base de la règle du consensus ».

(L'orateur reprend en arabe)

Quatrièmement, la nouvelle formulation du paragraphe 3 est inacceptable, car elle affaiblit encore davantage le mandat des organes subsidiaires mentionné dans la version précédente, dont la formulation était déjà faible. Pour ce paragraphe, nous réitérons notre proposition de remplacer les formulations :

(L'orateur poursuit en anglais)

« mesures effectives » et « Il peut s'agir de l'examen d'instruments juridiquement contraignants »

(L'orateur reprend en arabe)

par les formulations utilisées dans la décision de 2018 relative à la création d'organes subsidiaires. Il s'agit du dernier document adopté par consensus à la Conférence sur le sujet. Ce paragraphe se lirait donc comme suit :

(L'orateur poursuit en anglais)

« Les organes subsidiaires créés en application de la présente décision auront pour tâche d'examiner et de recommander la nature et le champ d'application d'instruments juridiques pour la tenue de négociations, conformément au Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. À cette fin, les organes subsidiaires pourront approfondir les discussions techniques et élargir les points de convergence. » La suite du paragraphe resterait inchangée.

(L'orateur reprend en arabe)

Cinquièmement, la manière de procéder mentionnée dans le paragraphe 8 pour l'organisation des sessions annuelles suivantes de la Conférence n'a pas encore fait ses preuves, et nous ne pouvons décider que ce sont ces modalités qui seront désormais

appliquées pour l'organisation des sessions de la Conférence. Nous proposons dès lors de remplacer ce paragraphe par le paragraphe suivant :

(L'orateur poursuit en anglais)

« La présente décision est prise pour la session de 2021, sans préjudice de toute décision ultérieure prise au début de la session annuelle suivante de la Conférence du désarmement. »

(L'orateur reprend en arabe)

Sixièmement, en ce qui concerne le deuxième projet de décision, qui cite les responsables des organes subsidiaires et établit leur calendrier, ma délégation voudrait souligner que la démarche suivie devrait être la même pour tous les organes subsidiaires proposés sur le fond et pour les calendriers. Ma délégation propose donc ce qui suit :

Tout d'abord, supprimer la mention du programme de travail de l'intitulé en raison de la contradiction que nous avons évoquée tout à l'heure. L'intitulé serait simplement « projet de décision », de sorte qu'au moment de son adoption, le document devienne une « décision » sans autre ajout.

Ensuite, conserver la mention des organes subsidiaires avec le texte des points à l'ordre du jour figurant dans le document CD/WP.630, adopté par la Conférence au début de la session en cours. Nous sommes donc favorables à l'adoption d'une formulation similaire à celle figurant dans le document CD/2126.

Septièmement, la Syrie n'adhère pas à la déclaration présidentielle sur les questions de procédure et n'estime pas qu'il s'agisse d'une priorité à ce stade. Nous soulignons que nous devrions nous concentrer en priorité sur le programme de travail de fond.

Telles sont nos observations sur les versions révisées ; notre délégation les communiquera au secrétariat par écrit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République arabe syrienne et je donne à présent la parole à l'Ambassadrice du Canada.

M^{me} Norton (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada se réjouit d'apprendre que la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique ont officiellement prolongé de cinq ans le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. En tant que l'un des nombreux pays qui encourageaient la prorogation du Traité, le Canada est ravi que les deux parties aient trouvé un accord. Nous espérons que cette avancée ouvrira la voie à des progrès dans les domaines de la maîtrise des armements nucléaires et du désarmement au sens large parmi les États dotés d'armes nucléaires, en particulier dans la perspective de la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

En ce qui concerne l'ensemble de documents, je voudrais mentionner, comme l'a fait mon collègue, le Président de la Conférence du désarmement, qu'un subtil équilibre a été recherché lors de l'élaboration de la présente version révisée, et que les six Présidents de la session de 2021 de la Conférence espèrent l'avoir trouvé. Nous sommes donc impatients d'entendre les observations et points de vue de toutes les autres délégations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice du Canada et donne maintenant la parole à la Représentante du Portugal, qui s'exprimera au nom de l'Union européenne.

M^{me} Homolková (Portugal) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et je voudrais vous donner lecture de la déclaration faite par le Haut Représentant Josep Borrell concernant la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques.

L'Union européenne se félicite que les États-Unis et la Fédération de Russie soient parvenus à un accord pour prolonger de cinq ans le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. L'Union européenne attache la plus haute importance au nouveau Traité de réduction des armements stratégiques et le considère comme une contribution essentielle à la sécurité internationale et européenne. La réduction des arsenaux nucléaires stratégiques déployés prévue par le Traité, étayée notamment par

son solide mécanisme de vérification, contribue à la mise en application de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires au travers de la réduction globale du stock mondial d'armes nucléaires déployées. En renforçant la prévisibilité et la confiance mutuelle des deux plus grands États dotés d'armes nucléaires, ce traité met un frein à la concurrence stratégique et accroît la stabilité stratégique. L'Union européenne insiste sur la nécessité de préserver et de faire progresser les processus généraux de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. Rappelant les obligations qui incombent à tous les États dotés d'armes nucléaires découlant de l'article VI du Traité sur la non-prolifération, nous soulignons que les deux États dotés d'armes nucléaires qui possèdent les arsenaux les plus importants ont une responsabilité particulière dans le domaine du désarmement nucléaire et de la maîtrise des armements. Nous les encourageons à chercher à réduire encore leurs arsenaux, y compris leurs armes nucléaires stratégiques et non stratégiques, déployées et non déployées, et à poursuivre les discussions sur les mesures de confiance, la transparence, la réduction des risques, notamment les mesures de réduction des risques stratégiques et nucléaires, et les activités de vérification, en préparant le terrain pour des accords et des rapports sur la maîtrise des armements encore plus robustes à l'avenir. À cet égard, l'Union européenne salue la plus grande transparence dont ont fait preuve certains États dotés d'armes nucléaires concernant leurs doctrines et les armes nucléaires qu'ils possèdent, et elle appelle les autres à faire de même.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de l'Union européenne et je donne à présent la parole à l'Ambassadeur du Royaume-Uni.

M. Liddle (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Ma délégation se réjouit des déclarations que viennent de faire les Ambassadeurs des États-Unis et de la Fédération de Russie. Le Royaume-Uni salue chaleureusement la décision de la prorogation du nouveau Traité START, en faveur de laquelle nous plaidions depuis longtemps. Nous attachons une grande valeur à ce traité pour sa contribution à la sécurité internationale, à la stabilité stratégique, à la transparence et au renforcement de la confiance. Nous sommes ravis d'apprendre que le Traité est prorogé et son solide mécanisme de vérification, maintenu.

Nous soutenons également les efforts plus vastes que déploient les États-Unis pour relever de nouveaux défis dans le domaine de la maîtrise des armements, en mettant à profit l'esprit de coopération favorisé par la prorogation du nouveau Traité START. Depuis la conclusion du nouveau Traité START en 2011, le contexte de la sécurité mondiale a changé, notamment en raison de la conception de nouvelles armes stratégiques et autres, dont les systèmes ne sont couverts par aucun accord relatif à la maîtrise des armements. Comme l'a déclaré l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, les alliés considèrent la prolongation du traité comme le point de départ, et non l'aboutissement, d'une action visant à faire face aux menaces nucléaires ainsi qu'aux défis nouveaux et émergents pour la stabilité stratégique. Le Royaume-Uni continuera de coopérer étroitement avec les États-Unis et avec ses autres alliés et partenaires sur cette question.

Monsieur le Président, je profite également d'avoir la parole pour honorer votre invitation à réagir à la version révisée de l'ensemble de documents relatif au programme de travail pour notre session de 2021. Je tiens une nouvelle fois à vous remercier, vous et les autres Présidents de la session de 2021 de la Conférence, pour les efforts inlassables que vous avez déployés afin de trouver un moyen de structurer et de diriger nos travaux. Ma délégation appuie résolument vos efforts et, même si elle est consciente que l'ensemble de documents n'est parfait pour personne, elle estime qu'aucun obstacle ne devrait empêcher l'adoption de votre proposition figurant dans le document CD/WP.632 comme solution pour reprendre nos travaux de fond.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Royaume-Uni et je donne à présent la parole au Représentant de la Turquie.

M. Işilak (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous saluons et soutenons la décision des États-Unis et de la Fédération de Russie de prolonger de cinq ans le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Ce traité, qui limite les capacités nucléaires des États-Unis et de la Fédération de Russie, revêt une importance mondiale en tant que dernier accord garantissant la stabilité stratégique entre les deux pays. Nous espérons que cette étape

importante contribuera aux efforts déployés pour renforcer le régime de maîtrise des armements et au succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Monsieur le Président, je tiens à vous remercier, vous et les autres Présidents de la session de 2021, pour la version révisée de l'ensemble de documents. La création des organes subsidiaires pourrait, à terme, ouvrir la voie à la tenue de négociations de fond à la Conférence. Nous sommes d'avis que nous ne devrions pas renoncer à trouver le moyen de reprendre les négociations. Comme nous l'avons déclaré par avance, la Turquie soutient le projet d'ensemble de documents.

Cela dit, nous voudrions souligner que le rôle du facilitateur sera de tenir des consultations informelles ouvertes à tous avec les membres de la Conférence du désarmement sur l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. En d'autres termes, le mandat du coordonnateur se limitera à l'amélioration et à l'efficacité du fonctionnement de la Conférence du désarmement. Les autres questions, telles que l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement, ne relèveront pas du mandat du coordonnateur.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Turquie et je donne à présent la parole à la Représentante de l'Argentine.

M^{me} Porta (Argentine) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite que les Gouvernements des États-Unis et de la Fédération de Russie aient décidé, hier, de prolonger de cinq ans le nouveau Traité START. La prorogation du Traité constitue indubitablement une avancée de taille dans les relations bilatérales qu'entretiennent les deux pays dans les domaines de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Mais, surtout, elle apporte la bouffée d'air frais dont l'architecture de sécurité internationale en général et cette Conférence en particulier avaient besoin pour survivre aux différents revers essuyés ces dernières années. La nouvelle de la prorogation du nouveau Traité START ravive nos espoirs d'une revitalisation des travaux de fond de cette Conférence, étant donné qu'elle est une source d'inspiration pour tous les membres à un moment où la Conférence a plus que jamais besoin de souplesse et de volonté politique. Enfin et surtout, ma délégation espère que le renforcement de la stabilité, de la transparence et de la prévisibilité qu'apporte cette prorogation à l'architecture de sécurité mondiale facilitera les travaux de tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires lors de la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité, et qu'il permettra de faire régner la confiance requise pour une issue positive.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de l'Argentine et je donne à présent la parole à la Représentante d'Israël.

M^{me} Maayan (Israël) (*parle en anglais*) : Nous tenons à saluer l'annonce de la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques jusqu'en 2026. Nous sommes ravis qu'un dialogue direct entre les États-Unis et la Fédération de Russie ait permis aux deux parties de parvenir à un accord sur la prorogation de cet important traité relatif à la maîtrise des armements, accord qui contribuera à la réalisation de l'objectif partagé qu'est le renforcement de la sécurité et de la stabilité mondiales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante d'Israël et je donne à présent la parole à la Représentante de l'Australie.

M^{me} Hill (Australie) (*parle en anglais*) : Ma délégation se joint aux autres délégations pour saluer la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques entre les États-Unis et la Fédération de Russie. Depuis son entrée en vigueur en 2011, le Traité a joué un rôle essentiel dans la réduction et la limitation des arsenaux nucléaires des deux pays. La décision de le prolonger de cinq années supplémentaires renforcera la stabilité stratégique et la confiance. Cette prorogation s'inscrit dans le droit fil des obligations qui incombent aux deux pays en vertu de la pièce maîtresse qu'est le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il s'agit également d'une manifestation de la volonté politique et de la coopération qui seront nécessaires pour assurer le succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires cette année. L'Australie encourage les États dotés d'armes nucléaires en particulier à prendre d'autres mesures concrètes de ce type

pour renforcer la paix et la stabilité en vue d'atteindre l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Monsieur le Président, en ce qui concerne le projet d'ensemble de documents, ma délégation tient une nouvelle fois à vous remercier, vous et les six Présidents de la session de 2021 de la Conférence, pour votre travail. Nous sommes d'avis que l'ensemble de documents constitue une bonne voie à suivre pour les travaux de la Conférence du désarmement cette année et nous sommes heureux d'y apporter notre soutien. Nous espérons que toutes les délégations feront preuve de souplesse et d'un esprit de compromis dans leur examen de l'ensemble de documents, afin que nous puissions rapidement l'adopter.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de l'Australie. Je donne maintenant la parole au Représentant du Bélarus.

M. Nikolaichik (Bélarus) (*parle en russe*) : La délégation du Bélarus salue l'entrée en vigueur de l'accord de prorogation du Traité sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs. Nous estimons que ce traité international constitue un pilier de l'architecture de sécurité internationale et espérons que sa prorogation marquera un tournant, en enravant l'érosion des mécanismes de maîtrise des armements et de non-prolifération.

Nous tenons à exprimer notre gratitude et notre soutien à la Fédération de Russie et aux États-Unis d'Amérique pour cette décision responsable, qui vise à appuyer la stabilité et la sécurité mondiales.

Ils sont parvenus à dépasser leurs divergences pour atteindre un objectif commun d'un intérêt supérieur, et nous sommes d'avis que la Conférence pourrait suivre cet exemple et privilégier une approche similaire pour l'adoption d'un programme de travail.

À cet égard, étant donné que le Président a invité les délégations à couvrir toutes les questions dans une seule déclaration, je voudrais également apporter mon appui aux efforts déployés par le Président pour trouver un compromis sur le programme de travail. En tant que membre du bureau élargi formé par les six Présidents de la session de 2020, le dernier Président de la session de 2019 et le premier de la session de 2021, le Bélarus soutient la proposition d'ensemble de documents, qui s'appuie sur les efforts déployés par les Présidents de l'année dernière ainsi que sur les efforts conjoints déployés cette année, et il encourage la Conférence à trouver un terrain d'entente sur cet ensemble de documents dès que possible.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Bélarus et je donne à présent la parole à l'Ambassadeur d'Autriche.

M. Müller (Autriche) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à saluer l'accord auquel sont parvenus les États-Unis et la Fédération de Russie pour prolonger de cinq ans le nouveau Traité START. Dans le droit fil de la déclaration faite par la Haute-Représentante de l'Union européenne, l'Autriche attache également la plus haute importance au nouveau Traité START et le considère comme une contribution essentielle à la sécurité internationale et européenne. Son solide mécanisme de vérification contribue à la mise en application de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous insistons par ailleurs sur la nécessité de faire progresser les processus généraux de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération et, dans ce contexte, nous voudrions rappeler les obligations découlant de l'article VI du Traité sur la non-prolifération qui incombent à tous les États dotés d'armes nucléaires. Nous serions aussi favorables à des négociations rapides sur un accord de suivi plus vaste, et nous saluons les observations formulées par les États-Unis et la Fédération de Russie à cet égard.

En ce qui concerne l'ensemble de documents, je tiens tout d'abord à saluer la démarche qui est la vôtre de présenter une version révisée du texte qui, d'après nous, comporte certaines améliorations. Pour être francs, nous aurions peut-être souhaité que le nouveau paragraphe 3 du projet de décision soit libellé dans des termes plus tranchés pour ce qui est d'œuvrer à l'élaboration d'instruments juridiquement contraignants. Mais, comme vous l'avez dit à juste titre, nous ne sommes pas ici pour négocier un traité ; il est clair que ce projet d'ensemble de documents ne sera pas considéré comme un bijou de poésie, mais il devrait véritablement aider la Conférence du désarmement à reprendre ses travaux dès que possible. Je voudrais donc exprimer notre plein appui à votre nouvelle proposition et saisir

cette occasion pour remercier tous les ambassadeurs qui se sont portés volontaires pour diriger les travaux sur les organes subsidiaires, ainsi que le facilitateur. Je pense qu'ils méritent également que nous les remercions pour leur disposition à se charger de ce travail.

Pour conclure, je pense qu'aucun membre de cette instance ne devrait trouver d'éléments susceptibles d'être problématiques dans cet ensemble de documents, et donc, dans notre intérêt à tous, j'encourage toutes les délégations qui ne considéreraient pas ce texte comme parfait à lui laisser une chance, et à soutenir la présidence et les efforts déployés par les six Présidents de la session de cette année.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Autriche. Je donne maintenant la parole au Représentant de Cuba.

M. Delgado Sánchez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, je tiens à personnellement vous féliciter de votre accession à cette fonction. Je voudrais vous remercier pour l'excellent travail que vous et votre équipe accomplissez. Nous vous savons gré d'avoir fait en sorte, en dépit des conditions difficiles qui nous sont imposées par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), que nous puissions reprendre nos travaux à la Conférence du désarmement. Nous vous en sommes reconnaissants, d'autant plus que nous disposons à présent d'un projet de programme de travail, que nous saluons.

Nous vous remercions également pour les consultations bilatérales intensives que vous menez avec toutes les délégations. Nous saluons cette démarche, qui traduit une véritable volonté de voir notre travail déboucher sur un résultat tangible. Cuba estime qu'il est indispensable que nous aboutissions à un programme de travail vaste et complet, qui couvre les principales questions de fond à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Il est vital que nous nous acquittions de notre mandat, qui est de négocier des instruments juridiquement contraignants, et que nous évitions de politiser la Conférence du désarmement ou d'en faire un organe de délibération sur les affaires de désarmement, étant donné que ce mandat appartient à d'autres organes du système des Nations Unies.

Nous répétons que, selon nous, le mandat fondamental de la Conférence du désarmement est, conformément à ses documents constitutifs, de négocier des instruments juridiquement contraignants. Cela étant dit, nous voudrions passer directement au programme de travail, au sujet duquel nous voudrions formuler, à votre intention et à l'intention des autres délégations, trois observations préliminaires. Tout d'abord, je constate avec satisfaction que la nouvelle version est plus proche du subtil équilibre entre les idées proposé l'année dernière sous la présidence algérienne, lequel pourrait nous rapprocher davantage d'une entente et nous permettre de faire avancer nos travaux. Je voudrais tout de même signaler que, selon nous, le paragraphe 7 de ce projet de programme de travail comporte des vices de fond, en ce sens qu'il dispose que les éventuels accords conclus ou progrès réalisés par les organes subsidiaires seront présentés par les coordonnateurs par l'intermédiaire du Président, de sorte qu'ils puissent, logiquement, être mentionnés dans le rapport de la Conférence du désarmement. Nous sommes d'avis qu'il manque une formule importante à cet endroit, à savoir « pour approbation ». En d'autres termes, nous pensons que les coordonnateurs des organes subsidiaires devraient soumettre les éventuels documents issus de leurs travaux au Président de la Conférence du désarmement, conformément aux règles de la Conférence, mais pour approbation par cette dernière. D'après nous, il ne suffit pas qu'un document soit adopté par consensus par les organes subsidiaires pour que la Conférence du désarmement doive le mentionner dans son rapport. Nous estimons que tout progrès réalisé ou accord conclu par un organe subsidiaire doit être officiellement approuvé à la Conférence du désarmement.

Je pense que le changement demandé par notre délégation est relativement mineur. Il est conforme au Règlement intérieur et il nécessiterait d'ajouter, au paragraphe 7, que ces rapports ou éventuels accords seront soumis à la Conférence du désarmement pour approbation en vue de leur mention dans le rapport de la Conférence.

La deuxième observation préliminaire que nous avons reçue de notre capitale est la suivante : bien que les organes subsidiaires ne soient pas le mécanisme idéal, étant donné que, comme nous avons pu le constater par le passé, ils nous rapprochent davantage de négociations s'apparentant à des délibérations que de négociations de fond, nous sommes

d'avis qu'il importe, dans la mesure du possible et sous réserve du consensus qu'il convient de former avec toutes les délégations, de renforcer le libellé de ce projet de décision, afin de souligner que le mandat de la Conférence est la négociation d'instruments juridiquement contraignants. Le programme de travail n'est, à l'évidence, pas un instrument juridiquement contraignant, mais nos travaux s'engagent dans cette voie. À cet égard – et il s'agit là d'un élément dont ma délégation souhaiterait vous faire part, Monsieur le Président, avec votre permission bien entendu, et dans l'hypothèse où nous adopterions ce projet de programme de travail –, ma question serait la suivante : que prévoyons-nous pour les organes subsidiaires ? D'après notre expérience, les organes subsidiaires passent généralement par une phase de délibération, lors de laquelle les délégations échangent des idées, une démarche que nous estimons productive, bien qu'il ne s'agisse pas du mandat fondamental de la Conférence du désarmement ; mais finalement, les coordonnateurs des organes subsidiaires présentent et négocient – une tâche plutôt complexe – un texte issu de leurs travaux qui sera soumis à la Conférence du désarmement par la suite ou qui sera mentionné dans le rapport de la Conférence.

Je vous pose cette question, car il est nécessaire de mener sur ce point des négociations ouvertes, transparentes et inclusives et, malheureusement, les réunions virtuelles telles que celle-ci rendent cet exercice particulièrement difficile. Je voulais donc vous demander à vous, et peut-être même à certains des ambassadeurs que nous remercions d'avoir proposé d'assurer la coordination, ce qui serait prévu exactement dans le cas où un programme de travail serait adopté. Je crois comprendre que, dans ce cas de figure, les organes subsidiaires devraient se lancer dans des négociations hautement complexes, lesquelles, de l'avis de notre délégation, ne pourraient pas se tenir dans une configuration virtuelle et exigeraient au moins une composante hybride.

Notre délégation souhaiterait obtenir des éclaircissements sur ce point et sur les aspects financiers, car nous avons été surpris l'année dernière d'apprendre qu'à un certain moment, la Conférence du désarmement n'avait tout simplement plus assez d'argent pour se réunir, et je me demande si, cette année, un programme de travail tel que celui-ci, avec des réunions virtuelles et hybrides, serait couvert par le budget. Je ne suis pas un expert des aspects financiers, raison pour laquelle j'ai été surpris l'année dernière. À mon sens, ces réunions virtuelles devraient vraiment permettre d'économiser de l'argent. Par exemple, actuellement, pour les réunions du Groupe des 21, nous ne recourons pas aux services d'interprétation, et donc nous ne les payons pas, ce qui devrait augmenter le budget disponible. Mais étant donné que nous avons manqué de fonds l'année dernière, je voudrais savoir si notre budget couvrira l'ambitieux programme de travail que nous proposons et s'il nous permettra, à un certain moment dans les négociations, de commencer à tenir des réunions hybrides, si nécessaire, ou en présence, ce qui serait l'idéal.

Je mentionnerai un troisième point – veuillez m'excuser, Monsieur le Président, de parler si longtemps – qui est de nature purement technique et que je me sens obligé, en tant que juriste, de porter à votre attention. L'ensemble de documents a été présenté à la Conférence du désarmement en tant que document de travail. Je suis conscient que l'objectif principal était ici de montrer tous les progrès accomplis au cours de la présidence algérienne et des suivantes, mais je ne pense pas qu'il s'agisse du meilleur moyen d'adopter un document. Le document CD/WP.632 renferme deux décisions et une déclaration présidentielle. Il s'agit de trois éléments différents et, selon nous, la décision ou déclaration présidentielle, dont l'objectif était de parvenir à un accord sur les questions de procédure, ne revêt pas la même importance ou n'est pas du même niveau que les deux décisions. Je pense que les observations formulées par certaines délégations sont judicieuses, mais, techniquement, les deux projets de décision devraient être séparés de la déclaration présidentielle. Ils ne peuvent être adoptés par la même décision, car cela enverrait, à mon sens, le mauvais message.

Monsieur le Président, en conclusion et en réponse à votre invitation, permettez-moi de saluer la prorogation du nouveau Traité START par les États-Unis et la Russie, une décision d'une importance capitale dans le domaine du désarmement qui, nous l'espérons, inversera la dynamique délétère dans laquelle nous nous trouvons depuis quelques années. Je profite également de cette occasion pour me joindre aux félicitations exprimées concernant l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Je suis convaincu que

ces deux étapes franchies cette année nous permettront de concentrer nos efforts sur ce qui, d'après notre délégation, devrait constituer notre plus haute aspiration, à savoir l'aboutissement à un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de Cuba et je donne à présent la parole à l'Allemagne.

M. Beerwerth (Allemagne) (*parle en anglais*) : C'est avec une grande satisfaction et un grand soulagement que nous avons appris la nouvelle de la prorogation du nouveau Traité START. Compte tenu de la tendance négative observée ces dernières années, nous saluons vivement et soutenons cette avancée. Elle envoie un signal important pour l'année 2021, que j'ai décrite dans mes observations liminaires à la Conférence du désarmement il y a deux semaines comme une année décisive pour la sécurité internationale, la maîtrise des armements et le désarmement.

Grâce à cette prorogation, le nouveau Traité START demeure un pilier de l'architecture mondiale de la maîtrise des armements et du désarmement. Elle ouvre également la voie à son développement, ce qui est absolument nécessaire au vu notamment de l'accroissement des arsenaux de certaines puissances nucléaires. Nous considérons dès lors la prorogation du Traité comme une première étape importante, et non comme la fin d'un processus, mais nous trouvons encourageant le retour d'une dynamique nouvelle et positive. Le retour d'une telle dynamique est d'autant plus important dans la perspective de la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, étant donné qu'il montre clairement qu'il est possible d'inverser les tendances négatives en faisant preuve de volonté politique.

Il est également possible de faire preuve d'une telle volonté politique à la Conférence du désarmement, alors que nous nous apprêtons à examiner le projet de programme de travail pour cette année, un exercice qui, ces vingt-quatre dernières années, a consisté à mener des débats sans fin en vain, sans pouvoir aboutir au résultat escompté. Brisons ce cercle vicieux et montrons qu'il est possible d'accomplir des progrès au sein de cette instance également. Je vous assure, Monsieur le Président, que ma délégation ne fera pas obstacle à son adoption dans sa version récemment révisée, que nous appuyons pleinement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Allemagne et je donne à présent la parole au Représentant des Pays-Bas.

M. Vogelaar (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je me joins aux orateurs précédents pour saluer la décision de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique de prolonger de cinq ans le nouveau Traité START. Bien qu'il s'agisse d'un traité bilatéral, le nouveau Traité START contribue grandement à la sécurité européenne et internationale, ainsi qu'à la stabilité stratégique.

C'est pourquoi ma délégation a par le passé plaidé à maintes reprises dans cette instance et dans d'autres enceintes en faveur de sa prorogation. Nous nous félicitons de cette décision importante et espérons qu'elle présage d'autres mesures constructives dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération. Nous encourageons la tenue de consultations sur d'éventuelles nouvelles réductions des systèmes d'armes nucléaires, notamment des armes stratégiques et non stratégiques, qu'elles soient déployées ou non déployées, en vue d'aboutir à des mesures de suivi plus vastes en matière de maîtrise des armements.

Dans la même veine, nous espérons que cette étape importante donnera un nouvel élan au processus mis en place par les États dotés d'armes nucléaires, à savoir le Processus P5, ainsi qu'aux discussions en cours sur la stabilité stratégique dans ce cadre. De nouveaux progrès dans les domaines du renforcement de la confiance, de la transparence, de la réduction des risques – notamment la réduction des risques stratégiques et nucléaires –, et des activités de vérification devraient permettre de préparer le terrain pour des accords encore plus solides en matière de maîtrise des armements dans un avenir proche.

Pour ce qui est de la version révisée de l'ensemble de documents dont nous sommes saisis aujourd'hui, je serai très bref. Les Pays-Bas appuyaient la première version et nous appuyons également cette version révisée.

Ma délégation réclame depuis longtemps une approche plus pragmatique à la Conférence, axée sur le fond de notre ordre du jour. Dans ce contexte, il importe de noter que ni notre règlement intérieur ni le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ne limite la portée ou ne prescrit la forme des mesures de désarmement qui feront l'objet de négociations à la Conférence du désarmement sur la base de son ordre du jour.

Si nous n'entamons pas les travaux qui constituent le fond de notre ordre du jour, nous ne parviendrons jamais à prendre une décision éclairée à la Conférence du désarmement sur la portée ou la forme des mesures de désarmement nécessaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant des Pays-Bas et je donne à présent la parole au Représentant de la Chine.

M. Li Song (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine félicite les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie d'avoir prorogé à temps le nouveau Traité START. À la suite du changement d'administration aux États-Unis, ce pays a répondu à l'initiative de la Fédération de Russie et est rapidement parvenu à un accord sur la prorogation inconditionnelle du nouveau Traité START, et les deux parties ont accompli rapidement leurs procédures nationales respectives. Ce résultat témoigne parfaitement du fait que le renouvellement inconditionnel de ce traité bilatéral important sur le désarmement nucléaire était le seul bon choix. Il répond aux intérêts communs des États-Unis et de la Fédération de Russie et il contribue au maintien de la stabilité stratégique mondiale. En tant que pays possédant les plus grands arsenaux nucléaires, les États-Unis et la Fédération de Russie, conformément au consensus de longue date au sein de la communauté internationale, continuent de prendre des mesures concrètes afin d'assumer leur responsabilité particulière et principale en matière de désarmement nucléaire et de réduire encore nettement leurs stocks d'armes nucléaires sur la base de la prorogation du nouveau Traité START. Cette démarche répond aux attentes de la communauté internationale dans son ensemble et créera les conditions requises pour une éradication totale et complète des armes nucléaires.

La Chine espère entamer, sur un pied d'égalité et dans le respect mutuel, un dialogue bilatéral avec les États dotés d'armes nucléaires, y compris les États-Unis et la Fédération de Russie, en vue de renforcer la confiance mutuelle sur des questions de sécurité stratégique. La Chine est disposée à mener activement des discussions et à coopérer dans le cadre de mécanismes multilatéraux, tels que le processus mis en place par les États dotés d'armes nucléaires, à savoir le Processus P5, le processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la Conférence, afin d'œuvrer au maintien de la stabilité stratégique mondiale, de promouvoir la paix et la sécurité internationales, et de faire progresser le processus international de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération.

En ce qui concerne votre dernière version, Monsieur le Président, nous sommes d'avis que vos efforts s'appuient sur les travaux menés par la Conférence ces deux dernières années et, à la lumière des circonstances particulières de cette année, qu'ils constituent une nouvelle tentative de permettre à la Conférence de mener ses travaux de manière fluide. La délégation chinoise reste disposée à écouter avec attention les avis de toutes les parties sur cette version et elle s'attachera à trouver rapidement un accord qui fonctionne et est acceptable pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de Chine et je donne à présent la parole au Représentant de la République islamique d'Iran.

M. Azadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Aux yeux de ma délégation, la décision de la Fédération de Russie et des États-Unis de proroger le nouveau Traité START, ne revient qu'à maintenir un statu quo regrettable et elle ne compense en rien le préjudice que les États-Unis ont porté au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Je profite de cette occasion pour exhorter l'Administration américaine à respecter de nouveau pleinement ses obligations en matière de désarmement.

En ce qui concerne le programme de travail, la République islamique d'Iran attache une grande importance au rôle et au mandat de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, conformément au Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous sommes donc d'avis qu'il est de la responsabilité des membres de la

Conférence du désarmement de contrer toute tentative de faire dévier la Conférence de son mandat fondamental ou de transformer cette instance en un organe de délibération.

Lors de ses premières consultations bilatérales avec vous, Monsieur le Président, l'Iran a clairement fait savoir qu'il estimait que l'idée d'un ensemble de documents appartenait à la session de 2020. Nous ne souscrivons pas à l'idée d'adopter le projet de document proposé sous la forme d'un ensemble de documents, car cela est inacceptable. Le Règlement intérieur prévoit que la Conférence examine et adopte son programme de travail, et non un ensemble de documents, et cette idée est sans précédent à la Conférence du désarmement. C'est la deuxième année que nous assistons à un tel écart du mandat principal de la Conférence du désarmement et nous ne voyons pas d'intérêt à répéter cette expérience infructueuse, qui repose sur la proposition d'une seule délégation.

Selon nous, il convient de mettre exclusivement l'accent sur le programme de travail, un programme de travail qui permettra à la Conférence d'entamer des négociations sur les questions fondamentales de son ordre du jour, en particulier le désarmement nucléaire. Nous estimons que telle devrait être la priorité absolue de nos activités. À cet égard, vendredi dernier, nous vous avons communiqué, Monsieur le Président, nos observations concernant le fond du programme de travail. Et je saisis cette occasion pour vous remercier, vous et votre équipe, pour les consultations. Si vous me le permettez, je voudrais évoquer brièvement la proposition et les observations dont nous vous avons fait part.

La première catégorie d'observations concerne la préservation du rôle de la Conférence du désarmement conformément à son mandat. La deuxième porte sur l'adoption d'un programme de travail équilibré et complet sur les quatre questions fondamentales. C'est pour cette raison que nous avons proposé en particulier que l'accent soit mis, dans le paragraphe 3, sur la négociation d'éléments d'instruments juridiquement contraignants et de leur portée, et que le mandat de la Conférence du désarmement n'y soit pas dénaturé ou affaibli.

Notre deuxième proposition concernait le paragraphe 7, et l'idée que les rapports du coordonnateur des organes subsidiaires devraient être présentés à la Conférence du désarmement par l'intermédiaire du Président pour adoption et mentionnés dans les rapports annuels, comme proposé par d'autres délégations. Pour ce qui est des paragraphes 3 et 8 de la version révisée, nous ne devrions pas préjuger des sessions et décisions futures de la Conférence du désarmement et nous proposons donc que ces décisions ne s'appliquent qu'à la session de 2021. Nous avons d'autres propositions concernant les paragraphes 2 et 3, dont nous vous avons fait part précédemment.

Nous estimons qu'une approche équilibrée devrait toujours être de mise lorsque nous traitons des organes subsidiaires. C'est pourquoi nous proposons que les points de l'ordre du jour soient les mêmes que ceux figurant dans le document CD/WP.630 lorsque nous parlons du mandat des organes subsidiaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République islamique d'Iran et je donne à présent la parole au Représentant de l'Ukraine.

M. Kapustin (Ukraine) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la délégation ukrainienne tient également à saluer les efforts que vous avez déployés, vous et votre équipe, en dépit de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Nous vous soutenons dans votre volonté de chercher encore un terrain d'entente concernant le programme de travail. Nous vous remercions des efforts inlassables que vous avez déployés afin de concrétiser l'approche axée sur les résultats qui apparaît dans la version révisée du projet de décision figurant dans le document CD/WP.632, et nous sommes d'avis que la voie que vous proposez de suivre, qui s'appuie sur les délibérations et les conclusions des présidences précédentes, est la bonne pour faire face à la situation actuelle.

À cet égard, ma délégation estime que le projet de programme de travail préparé par la présidence belge, qui s'efforce de tenir compte des priorités et des intérêts de tous les États membres, constitue une bonne base pour la suite de nos délibérations. Nous pensons qu'il offre un équilibre réaliste et une approche globale pour la réalisation de notre aspiration commune, à savoir la reprise des travaux de fond à la Conférence du désarmement.

La position de l'Ukraine concernant le travail de la Conférence à l'avenir est que cette dernière devrait accorder une attention égale au désarmement et à la non-prolifération. La mise en place de processus parallèles pour la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires et la négociation de garanties de sécurité négatives répondrait aux besoins urgents d'aujourd'hui.

Nous sommes favorables au lancement de telles négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles au titre du document CD/1299 et du mandat qu'il contient. Non seulement cette démarche contribuerait à renforcer la confiance aux niveaux régional et mondial, mais elle offrirait également une approche équilibrée pour l'élaboration d'un processus de désarmement nucléaire complet.

Dans la mesure où le temps presse, l'Ukraine reste relativement flexible quant à la structure de la version révisée proposée du projet de décision. Dans le même temps, nous reconnaissons l'intérêt de regrouper dans l'ensemble de documents proposé toutes les questions pertinentes pour nos travaux dans le cadre de la Conférence. Cela étant dit, ma délégation ne fera pas obstacle à un consensus sur cette question.

Monsieur le Président, pour avoir été à votre place il y a deux ans, nous sommes conscients de la tâche difficile qui revient à la présidence, à savoir celle de concilier les points de vue et les positions nationales souvent contradictoires de certains États. Nous sommes dès lors prêts à poursuivre le dialogue avec vous et avec d'autres États membres pour traiter les questions en suspens. La délégation ukrainienne est disposée à continuer de coopérer de manière constructive afin de parvenir dès que possible à un consensus sur la décision.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Ukraine et je donne à présent la parole au Représentant de l'Afrique du Sud.

M. September (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord me joindre aux autres délégations pour saluer l'annonce qui a été faite concernant la prorogation du nouveau Traité START.

De l'avis de l'Afrique du Sud, l'impasse dans laquelle se trouve toujours la Conférence est insoutenable, elle nuit de plus en plus à sa pertinence et à sa stature et elle érode la confiance que place la communauté internationale dans la Conférence en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Pour rétablir la confiance, nous devons parvenir à des compromis qui permettraient à la Conférence de reprendre ses travaux de fond et de regagner son statut d'instance multilatérale réactive, responsable et capable de contribuer efficacement à la formation d'un nouveau consensus sur les questions touchant à notre sécurité commune.

Au cours des trois dernières sessions de la Conférence du désarmement, l'Afrique du Sud s'est opposée par principe à la création des organes subsidiaires. Notre position était que la Conférence du désarmement devrait veiller à s'acquitter de son mandat, à savoir la négociation d'instruments juridiquement contraignants. Toute tentative d'affaiblir le mandat de négociation de la Conférence du désarmement constitue donc une grande source de préoccupation.

On se souviendra que l'Afrique du Sud, en 2020, a indiqué qu'elle soutiendrait à contrecœur la décision de créer à nouveau des organes subsidiaires en 2021. Les membres se rappelleront que nous avons alors déclaré que nous ne voulions pas que les organes subsidiaires soient institutionnalisés. Nous ne nous réunirions que dans un cadre informel.

Nous restons d'avis que l'incapacité persistante de la Conférence du désarmement de parvenir à un consensus sur un programme de travail est extrêmement préoccupante et que l'idée de solutions de rechange telles que la création d'organes subsidiaires qui ne se réuniraient que dans un cadre informel est tout aussi préoccupante. Nous savons que les activités répétées par le passé n'ont pas rapproché la Conférence d'un accord sur un programme de travail. L'Afrique du Sud voudrait dès lors savoir si les réunions des organes subsidiaires ne se tiendront que dans un cadre informel.

Pour ce qui est de votre projet de décision sur un programme de travail, Monsieur le Président, l'Afrique du Sud propose que le paragraphe 3 soit libellé comme suit :

Les organes subsidiaires créés en application de la présente décision auront pour tâche d'examiner et de recommander des mesures efficaces, dans l'esprit du Document final de la première session extraordinaire que l'Assemblée générale a consacrée au désarmement, y compris des instruments juridiquement contraignants susceptibles d'être négociés.

L'Afrique du Sud est d'avis que le changement proposé s'inscrit dans la suite logique du paragraphe 2, qui se lit comme suit :

De créer, en application de l'article 23 de son règlement intérieur, quatre organes subsidiaires sur les points 1 à 4 de son ordre du jour, et un cinquième organe subsidiaire sur les points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour, une attention particulière étant accordée aux éléments fondamentaux d'instruments juridiquement contraignants et aux mesures supplémentaires, et aux possibilités de négociation.

Pour conclure, Monsieur le Président, permettez-moi de vous assurer que la délégation sud-africaine demeure flexible, comme par le passé. Nous nous réjouissons de travailler avec vous et tenons à vous assurer de la coopération et de l'appui indéfectibles de notre délégation dans l'exécution du mandat de la Conférence.

Nous voudrions dès lors vous remercier de vos efforts visant à faire avancer les travaux de la Conférence du désarmement, ce qui serait grandement facilité par l'adoption d'un programme de travail.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Afrique du Sud. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Pakistan.

M. Hashmi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous le savons, de nombreux membres ont plaidé pour que nous adoptions une approche pragmatique et que nous progressions de manière sensée. Comme vous le savez également, un nombre peut-être encore plus élevé de voix au sein la Conférence du désarmement a souligné l'importance de préserver l'exhaustivité et l'équilibre. Cela étant, en dépit de ces défis collectifs, la volonté exprimée par les membres de reprendre des discussions de fond à la Conférence du désarmement donne de l'espoir. Il est donc d'autant plus impératif que, face à cet espoir, nous adoptions une démarche pragmatique et équilibrée pour avoir une vraie chance de concrétiser cette possibilité.

Il faudrait commencer par mentionner cet appel en faveur d'une approche globale et équilibrée dans les documents, d'une manière permettant de faire avancer la Conférence du désarmement. À nos yeux, la version actuelle doit encore intégrer toute cette composante.

Si les formulations créatives constituaient une solution aux difficultés de plus grande envergure qui ont dominé les travaux de la Conférence, les vingt dernières années n'auraient pas pris la tournure que nous connaissons. Les tentatives d'intégrer les priorités subjectives découlant de quelques notions trompeuses de rectitude continuent de paralyser la Conférence.

Il semble aujourd'hui que ces appels répétés soient une diversion, empêchant la Conférence de se concentrer sur sa plus haute priorité qui est le désarmement nucléaire. La Conférence ne peut pas se permettre de rester indéfiniment une chambre d'écho. Elle ne peut continuer d'être perçue comme une instance ne prenant en compte que les intérêts de certains. Il est dès lors urgent de dissiper ces impressions pour que la Conférence puisse obtenir des résultats.

Le traitement déséquilibré de l'organe subsidiaire 2 nous détourne de l'approche pragmatique que vous cherchez à appliquer. Il est par conséquent essentiel que nous veillions à ce que chaque point de l'ordre du jour fasse l'objet d'un traitement identique et soit traité sur un pied d'égalité ; cela reste une priorité absolue.

Monsieur le Président, d'aucuns ont donné leur avis sur les paragraphes 1 et 2 de votre premier avant-projet. Nous appuyons la manière dont vous avez simplifié ces deux paragraphes, qui sont désormais les paragraphes 2 et 3 de la version actuelle. Il nous semble toutefois inutile de répéter le texte du paragraphe 2 dans le nouveau paragraphe 3. Toutes les

options sont citées de manière exhaustive dans le paragraphe 2 et nous sommes favorables à la suppression de la nouvelle phrase ajoutée au paragraphe 3 de la version actuelle, afin d'éviter une répétition.

Enfin, les délégations qui ont évoqué le paragraphe 7 ont une nouvelle fois plaidé pour plus de clarté ; nous sommes du même avis que la délégation cubaine et les autres qui ont plaidé pour l'ajout de la formule « pour adoption ».

Nous devrions donc nous fixer des objectifs réalistes et atteignables. Il est par ailleurs crucial de répondre aux préoccupations légitimes de toutes les délégations. Nous estimons qu'une approche globale et équilibrée demeure fondamentale.

Nous souhaiterions vous demander, Monsieur le Président, d'apporter des éclaircissements sur le processus, ou la feuille de route, étant donné que, comme nous le savons, les modalités ne sont pas très claires pour la suite. Nous vous saurions gré de bien vouloir préciser comment vous comptez procéder pour la présentation de votre proposition et les futurs travaux qui, nous l'espérons, pourront être lancés dans le cadre des organes subsidiaires. Nous continuons de privilégier une configuration hybride, mais nous serions ouverts à vos éventuelles propositions à cet égard.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur du Pakistan. La parole est à présent à la France. Vous avez la parole.

M^{me} Delaroche (France) : La France salue la décision des États-Unis et de la Russie de prolonger le nouveau Traité START pour cinq ans et s'aligne sur la déclaration de la Haute-Représentante de l'Union européenne. Dans sa déclaration du 27 janvier, la porte-parole du Ministre de l'Europe et des affaires étrangères souligne que le nouveau Traité START est un pilier de l'architecture internationale de maîtrise des armements nucléaires et du désarmement. Facteur de stabilité stratégique, il est le dernier instrument encore en vigueur limitant les capacités des États-Unis et de la Russie, qui représentent encore près de 90 % du stock mondial d'armes nucléaires. Son extension constitue donc un signal très positif dans la perspective de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La France rappelle son attachement à ce que la prolongation du nouveau Traité START soit rapidement suivie de la redéfinition d'un agenda ambitieux plus global de maîtrise des armements et de stabilité stratégique. Les Européens, qui sont concernés au premier chef, devront y jouer un rôle actif pour en déterminer les paramètres nécessaires au renforcement de la sécurité et de la stabilité en Europe.

Monsieur le Président, nous vous remercions vivement pour la version révisée de l'ensemble de documents et les efforts entrepris pour refléter les vues exprimées par les États membres de la Conférence. À titre national, nous aurions préféré y voir un langage plus ambitieux sur l'organe subsidiaire 2, reflétant l'urgence de négocier un traité interdisant la production de matières fissiles à usage militaire sur la base du document CD/1299 et du mandat qu'il contient. Pour autant, nous reconnaissons que ce projet d'ensemble de documents incarne un équilibre très délicat à trouver entre les aspirations et priorités des différents membres de la Conférence en conformité avec le Règlement intérieur et le mandat de la Conférence, et nous sommes prêts à y apporter tout notre soutien. Nous encourageons l'ensemble des États membres à faire de même afin, pour citer les propos du Président, de permettre d'ouvrir la porte menant à la salle de conférence.

Le Président : Je remercie la Représentante de la France.

(Le Président poursuit en anglais)

Je donne maintenant la parole au Représentant de la Suisse.

M. Baumann (Suisse) : Monsieur le Président, tout d'abord, laissez-moi vous remercier à nouveau de vos efforts visant à permettre l'adoption d'un programme de travail pour la session de 2021 de la Conférence ainsi que pour le projet de décision révisé que vous avez soumis à notre examen.

Comme je l'ai déjà indiqué la semaine dernière dans le cadre de l'échange général de vues, nous saluons l'orientation générale de ce projet et ses différentes dispositions. Ce projet constitue une approche pragmatique pour nous permettre de nous remettre au travail, ou en d'autres mots, comme vous l'avez dit vous-même ce matin, dans vos remarques liminaires,

d'ouvrir les portes de la Conférence sachant que la situation n'est pas encore mûre pour que nous nous entendions sur le lancement de négociation sur un traité portant sur l'une des thématiques inscrites à notre ordre du jour. Cette approche permet de nous concentrer sur le fond et d'avancer de manière graduelle vers le lancement de négociations au sens strict du terme.

Nous vous savons gré pour les différents amendements que vous avez apportés au projet de décision en vue de répondre aux commentaires formulés par certaines délégations et de faciliter son adoption. Pour notre part, nous pouvons appuyer ce projet en l'état. Nous espérons que la Conférence sera en mesure de conclure rapidement l'examen de ce projet de décision et de le valider. Ma délégation tient également à relever l'élément suivant. Nous sommes convaincus que l'approche que vous nous proposez ne modifie aucunement la nature de la Conférence et n'en fait pas un organe délibératif, au contraire. Sa finalité est de permettre d'entamer des négociations en facilitant les nécessaires discussions préalables à l'adoption d'un mandat en ce sens.

L'approche proposée est d'autant moins contraire au mandat de la Conférence qu'elle ne fait en réalité que répliquer la manière dont la Conférence a abordé son programme de travail pendant une longue période, à savoir la période pendant laquelle elle a été la plus productive.

Avant de conclure, permettez-moi, comme d'autres orateurs, de saluer l'annonce faite plus tôt ce matin par les États-Unis et la Fédération de Russie quant à la prolongation du nouveau Traité START pour une période de cinq ans. Il s'agit d'un développement positif que nous avons appelé de nos vœux à de multiples reprises. Nous espérons qu'il contribuera à créer les conditions de nouvelles avancées dans le domaine du désarmement nucléaire.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur de Suisse.

(Le Président poursuit en anglais)

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de la République de Corée.

M. Lim Sang-Beom (République de Corée) *(parle en anglais)* : La République de Corée se félicite de l'accord conclu entre les Gouvernements des États-Unis et de la Russie pour prolonger de cinq ans le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Nous sommes d'avis que la prorogation du Traité contribuera à consolider le régime mondial de non-prolifération nucléaire fondé sur le Traité sur la non-prolifération, ainsi qu'à renforcer la paix et la stabilité internationales. Nous espérons que cette prorogation permettra de faire avancer les discussions sur des accords en matière de maîtrise des armements, compte dûment tenu de l'évolution de la situation mondiale en matière de sécurité.

Pour ce qui est de la version révisée de la proposition d'ensemble de documents, nous saluons les efforts déployés par le Président et les autres Présidents de la session de cette année, et vous pouvez compter sur la souplesse et la coopération continue de ma délégation dans les initiatives visant à trouver un consensus et à entamer les discussions sur des questions de fond.

Le Président *(parle en anglais)* : Je remercie l'Ambassadeur de la République de Corée. Plusieurs orateurs sont encore inscrits sur ma liste, et il semble donc que nous ne pourrions pas tous les entendre ce matin ; nous devons donc continuer cet après-midi. Avant de lever la séance, je voudrais néanmoins accéder à la requête des deux délégations qui ont demandé à exercer leur droit de réponse.

Je donne tout d'abord la parole à l'Ambassadeur de la Fédération de Russie.

M. Belousov (Fédération de Russie) *(parle en russe)* : Chers collègues, je me dois de prendre la parole pour répondre à la déclaration faite par l'Ambassadeur Yuriï Klymenko, le Représentant permanent de l'Ukraine, lors de l'une des dernières séances plénières.

Il faut le reconnaître, notre collègue ukrainien a livré une déclaration marquante et passionnée, qui aurait mérité d'être citée dans les manuels sur la diplomatie comme un bel exemple d'art oratoire, à un détail près. Je parle ici du fond de cette déclaration, qui relève de la pire forme de diplomatie manipulatrice qui soit, fondée sur une mauvaise interprétation de faits bien connus, sur une déformation de faits observables, des évaluations faussées, des

injures ainsi que des messages et signaux erronés. Les partisans de cette forme primitive de diplomatie n'ont pas peur de mentir effrontément et de porter des accusations arbitraires et sans fondement.

Il est inutile de répondre point par point à l'attaque lancée par le Représentant permanent de l'Ukraine. La délégation russe a toujours privilégié un dialogue constructif et respectueux aux épreuves de force politisées qui interfèrent avec les travaux de notre auguste instance. Mais cette fois-ci, nous nous sommes sentis obligés de demander à exercer notre droit de réponse.

L'Ambassadeur Klymenko a une nouvelle fois maladroitement essayé d'accuser la Russie d'agression contre son pays en évoquant la légendaire annexion de la Crimée et l'occupation des provinces du sud-est de l'Ukraine. Nous avons entendu ce discours à de nombreuses reprises déjà, et il est inutile de préciser que ces accusations sont non fondées et n'ont qu'un seul but, à savoir absoudre les dirigeants ukrainiens, passés et actuels, de leurs responsabilités pour ce qui se passe dans le pays depuis début 2014.

Alors qu'il proférait ces accusations, l'Ambassadeur Klymenko a omis de préciser que le retour de la Crimée en Russie se basait sur l'expression libre de la volonté des habitants de la péninsule, dont 90 % ont voté pour la sécession de l'Ukraine et le rattachement à la Russie. Ce vote a été une réaction populaire opportune et saine face à une Ukraine qui semblait dans un nationalisme intransigeant, la russophobie et l'extrémisme.

Il a également omis de mentionner que des centaines de milliers de réfugiés ont été forcés de quitter le pays pour s'installer en Russie pendant les premières années de règne de la junte bandériste à Kiev. Il semble aussi avoir oublié qu'en 2014, 4,5 millions d'habitants des provinces de Donetsk et de Lougansk ont été qualifiés de terroristes par les autorités ukrainiennes, et qu'une opération de lutte antiterroriste a été lancée à leur encontre, laquelle, de par sa nature et son envergure, s'est apparentée à une opération militaire à grande échelle visant à éradiquer la population civile dans cette région. Cette prétendue « opération de lutte antiterroriste » s'est accompagnée de massacres, d'exécutions, de pillages et de la destruction d'infrastructures civiles essentielles, dont des hôpitaux, des jardins d'enfants et des écoles. C'est en raison des ordres inhumains donnés par les dirigeants à Kiev que des milliers d'habitants pacifiques des provinces de Donetsk et de Lougansk sont tombés sous une pluie de millions de munitions léthales et sont devenus les victimes d'un génocide. Bon nombre de ces faits ont été documentés par des représentants de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Si un tel scénario ne s'est pas produit en Crimée, c'est grâce à la Russie.

Malheureusement, le changement de dirigeants à Kiev n'a guère permis de faire évoluer la situation. Deux provinces autrefois florissantes de l'Ukraine sont pratiquement assiégées, et leurs habitants continuent de souffrir en raison des actes de provocation qui continuent d'être commis, notamment le bombardement d'installations et d'agglomérations pacifiques. Depuis 2014, les politiciens qui se sont emparés du pouvoir à Kiev mènent une guerre civile qu'ils ont eux-mêmes déclenchée, privant des millions de citoyens ukrainiens de la chance de vivre une vie normale et paisible.

Rien n'a été dit non plus sur le rôle joué par la Russie dans la conclusion des accords de Minsk, qui ont empêché une escalade de la guerre fratricide dans le sud-est de l'Ukraine. Le Représentant permanent de l'Ukraine n'a pas non plus mentionné dans sa déclaration que, depuis la conclusion de ces accords d'importance capitale pour son pays, Kiev déroge à leur application sous divers prétextes, en accusant de manière inexplicable la Russie qui, par ailleurs, n'est pas partie à ces accords.

J'en viens maintenant à la partie de la déclaration du Représentant permanent de l'Ukraine concernant le désarmement. Bien entendu, nous ne nous attendions pas à une analyse équilibrée et pondérée de la situation en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération de la part d'un représentant des autorités à Kiev, qui sont incapables d'évaluer de manière objective ce qui se passe dans leur propre pays. Mais il semble que l'objectivité ne soit depuis longtemps plus de mise dans la diplomatie ukrainienne.

Le message général de la déclaration du Représentant permanent de l'Ukraine est clair : tout est de la faute de la Russie, que ce soit l'effondrement de certains traités bilatéraux, l'ébranlement de conventions multilatérales et le non-respect de ces dernières, ou encore l'érosion du système d'accords sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération dans son ensemble. Il est difficile de savoir à qui s'adressent ces déclarations gratuites sans le moindre fondement.

La Russie s'est attachée et s'attache toujours à honorer toutes les obligations qui lui incombent en vertu des traités internationaux auxquels elle est partie et elle les respecte pleinement. De plus, ces trente dernières années, notre pays s'est non seulement constamment efforcé de consolider les régimes de ces traités, mais il a aussi pris des mesures concrètes pour préserver certains d'entre eux.

Permettez-moi de rappeler que la Russie est à l'initiative du processus d'adaptation du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, qu'elle a tenté d'apaiser les inquiétudes relatives au Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée à la fin des années 1990, et qu'elle a proposé, au milieu des années 2000, que le Traité devienne multilatéral. Après l'extinction, en 2002, du Traité sur les missiles antibalistiques de 1972, c'est la Russie qui a poussé à la tenue de négociations pour résoudre les problèmes que cela a provoqués. C'est la Russie, avec la Chine, qui a proposé l'élaboration d'un traité multilatéral pour maintenir l'espace à proximité de la Terre exempt d'armes. La Russie a appuyé et continue d'appuyer l'idée du renforcement de la Convention sur les armes biologiques et elle a proposé des mesures précises à cette fin, dont la mise en place d'un mécanisme de vérification. Je tiens également à rappeler l'une des dernières initiatives en date de la Russie, à savoir un contre-moratoire sur le déploiement de missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée. Je pourrais continuer de dresser la liste des initiatives que nous avons prises et des propositions que nous avons faites dans divers domaines, mais cela nous prendrait un certain temps.

Je ferai remarquer que ce n'est pas de la faute de la Russie si ses efforts, propositions et initiatives n'ont pas encore abouti aux résultats escomptés ou sont dans l'impasse. La raison en est la position adoptée par de véhéments détracteurs de la Russie tels que les actuels dirigeants de l'Ukraine, qui, pour des raisons purement politiques et en dépit du bon sens, s'opposent depuis quelques années à toutes les initiatives et propositions de la Russie. À cet égard, la manière dont la délégation ukrainienne a voté sur les projets de résolutions présentés par la Russie à la Première Commission de l'Assemblée générale est parlante.

Par ailleurs, je souhaiterais m'exprimer au sujet de la fameuse résolution de l'Assemblée générale mentionnée par notre collègue ukrainien, qui condamne les activités militaires de la Russie en Crimée et dans les eaux de la mer d'Azov et de la mer Noire. Ce document ne vise qu'à provoquer et à générer des conflits. Son but premier est de remettre en question les efforts légitimes et justifiables déployés par la Russie pour garantir la sécurité de ses citoyens et protéger l'intégrité territoriale du pays. Les activités militaires de la Russie dans cette région se fondent sur le principe de la suffisance raisonnable en matière de défense et ne représentent aucune menace pour les États voisins. Je voudrais souligner en particulier que les mesures militaires que nous prenons constituent une réponse au discours hostile de responsables politiques irresponsables dans des États voisins, à l'intensification des activités militaires étrangères dans la région et à des actes de provocation de la part de nos voisins, tels que le célèbre incident qui a vu l'incursion de navires de guerre ukrainiens dans les eaux territoriales russes.

En conclusion, je voudrais ajouter que les déclarations telles que celle faite par le Représentant permanent de l'Ukraine constituent une grave menace pour les travaux de la Conférence du désarmement, où la tension ne cesse déjà de monter d'année en année. Il est également surprenant qu'à la fin de sa déclaration, qui contenait un appel à se méfier de la Russie, l'Ambassadeur d'Ukraine ait soudainement commencé à parler de multilatéralisme, proposé de baser les travaux de cette instance sur la confiance et évoqué la nécessité de faire preuve de souplesse et de faire des efforts pour parvenir à des compromis. N'est-ce pas absurde ?

Le Président (*parle en anglais*) : Merci. Je donne maintenant la parole au Représentant des États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je suis navré de reprendre la parole, mais je dois exercer brièvement mon droit de réponse à la suite des remarques formulées par le Représentant de la République islamique d'Iran.

Permettez-moi de bien préciser que les États-Unis respectent toutes les obligations qui leur incombent en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ; les accusations proférées par le Représentant de l'Iran sont donc absurdes, elles sont clairement politisées et elles ne sont tout simplement pas sérieuses. C'est l'Iran qui ne respecte pas plusieurs de ses obligations nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci. Ceci clôture la séance de ce matin. La séance est levée.

La séance est levée à 12 h 10.